



4. SPCA Abitibi-Ouest.

Les conseillers discutent de l'entente proposée par la SPCA Abitibi-Ouest. Des modifications à l'entente proposée par la SPCA Abitibi-Ouest seront peut-être nécessaires.

2019-12-05

Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par le conseiller Gilles Dubé et unanimement résolu que la municipalité prenne entente avec la SPCA Abitibi-Ouest et acquitte la contribution de 1000\$ pour l'année 2020.

**8-Résolutions diverses.**

**8.1 MAMOT. Coût réalisés et inscrits pour l'année 2019 dans le cadre de la TECQ2014-2018.**

2019-12-06

Attendu que :

- La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;
- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;
- la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014-2018 inclusivement) ;
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires, et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques.

2019-12-07

**8.2 Quotes-parts de la MRC d'Abitibi-Ouest pour l'année financière 2020.**

Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu d'accepter les prévisions budgétaires 2020 (projet) des quotes-parts de la MRC d'Abitibi-Ouest pour la municipalité d'Authier-Nord.

Quotes-parts 2020	:	32,758.19\$
Autres éléments non inclus aux quotes-parts	:	<u>2,041.00\$</u>
<b>TOTAL pour 2020</b>		<b>34,799.19\$</b>

Certains facteurs comparatifs n'étant pas confirmés par le MAMOT, direction générale de la fiscalité de l'évaluation foncière, ceci demeure à ce jour, un projet de quotes-parts.

2019-12-08 **8.3 Date pour la présentation des projets de règlements 2019-05 et 2019-06**  
Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu qu'une séance extraordinaire aura lieu le 17 décembre prochain, à 19h00, afin de présenter entre autres, le Règlement 2019-05 relatif au traitement des élus et autorisant le versement d'une allocation de transition à certaines personnes pour l'année 2020. Quant à la taxe foncière annuelle, elle est maintenant imposée par résolution.

2019-12-09 **8.4 Desjardins. Remboursement du Prêt #4.**  
Il est proposé par le conseiller Gilles Dubé, appuyé par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu de procéder au remboursement complet du prêt #4 avec les liquidités qui se retrouvent dans le compte ET-2- Compte avantage et entreprise.

2019-12-10 **8.5 Rapport final du projet mini-forêt 2019.**  
Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu d'accepter le rapport final des dépenses concernant le projet FONDS-19-03 de la mini-forêt éducative et récréative, tel que présenté par la directrice générale secrétaire-trésorière. Une dépense avant taxes de 209.92\$, ce qui représente une aide financière de de 157.44\$ (75%). Faute de responsable et d'étudiant, le projet n'a pu être exécuté en entier. Seuls des lumières et des brumisateurs ont été achetés.

2019-12-11 **8.6 Budget. Augmentation des employés + élus.**  
Il est proposé par le conseiller Gilles Dubé, appuyé par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu qu'une augmentation de 2% soit accordée aux membres du conseil, aux employés de bureau ainsi qu'aux employés de voirie pour l'année 2020.

2019-12-12 **8.7 Autorisation pour le paiement des comptes à payer de décembre.**  
Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la directrice générale à rembourser toutes les factures du mois de décembre dès leur réception. Les factures reliées aux projets sont d'abord vérifiées par le maire avant le paiement.

2019-12-13 **8.8 Calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2020.**  
CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Dubé, appuyé par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020. Ces séances se tiennent habituellement le 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois à 19h30. Mais elles peuvent, exceptionnellement, être le mercredi suivant (si le lundi est un jour férié) ou dans la semaine suivante, permettant ainsi à un conseiller qui travaille aux dates du calendrier ordinaire d'être présent. Les dates pour les séances ordinaires 2020 sont les suivantes :

- ✓ 7 avril
- ✓ 5 mai
- ✓ 2 juin
- ✓ 1<sup>er</sup> septembre
- ✓ 6 octobre
- ✓ 3 novembre
- ✓ 1<sup>er</sup> décembre

Exceptionnellement, pour les mois de janvier, février, mars, juillet et août, les séances se tiendront les mercredis :

- ✓ 8 janvier
- ✓ 5 février
- ✓ 4 mars

- ✓ 8 juillet
- ✓ 5 août

Un avis public du contenu du présent calendrier sera publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

2019-12-14 **8.9 Cartes-cadeaux pour le concours de décorations de Noël.**  
Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu que la municipalité fasse l'achat de six cartes-cadeaux d'une valeur de 25\$ chacun, chez Canadian Tire. Un tirage au sort parmi toutes les personnes qui auront décoré leurs alentours et donné leurs noms se fera le 19 décembre prochain au bureau municipal par la postière.

#### **9-Renouvellements/Adhésion/Demande de dons/Demande d'appui.**

##### **9.1 Adhésion UMQ.**

Les membres du conseil ne désirent pas adhérer pour cette année.

2019-12-15 **9.2 Projet Pense I / Mobilisation.**  
Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu que la municipalité appuie le projet « Pense I Local/Immobilisation », qui est d'encourager la population d'acheter local.

2019-12-16 **9.3 Formation de Secourisme en milieu de travail.**  
Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu que les employés Carolle Bédard et Benjamin Gagnon se rendent à la formation Secourisme en milieu de travail qui aura lieu à St-Vital de Clermont, les 13 et 14 février 2020. Leurs frais de déplacements seront remboursés.

#### **10-Période de questions.**

Aucune question.

#### **11-Questions diverses.**

**Dessins enfant journal Le Pont :** Pour l'année 2020, les enfants seront invités à, colorer le dessin qui se retrouve dans le journal « Le Pont » (qui est distribué dans toutes les résidences de la municipalité), et à venir porter leur dessin au bureau municipal. Ceux-ci seront affichés quelques temps et nous procéderons finalement à un tirage au sort pour chaque cycle de l'école (1<sup>er</sup> cycle : préscolaire, 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> année, 2<sup>e</sup> cycle : 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année, et 3<sup>e</sup> cycle : 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année).

**« Bon Coup » MAE (Municipalité amie des enfants):** La conseillère Lorrie soumettra la municipalité d'Authier-Nord au MAE concernant les initiatives et les projets que celle-ci a initié pour la sécurité des enfants.

**Poubelle :** Discussion entourant l'heure et le trajet de la cueillette des ordures et de la récupération.

**Boîtes postales :** Il faut bien s'assurer que du sable est étendu devant les boîtes postales afin d'éviter les chutes.

#### **Coût pour l'inscription pour la salle de conditionnement :**

- Une clé par famille au coût de 20\$, ou par personne seule
- 50\$/personne (16 ans et +), 100\$/forfait familial
- L'enfant de moins de 16 ans doit obligatoirement être accompagné d'un parent.

Un communiqué sera envoyé à toutes les résidences quand la salle de conditionnement sera en opération.

**Sapin :** L'idée de planter un beau gros sapin devant ou près des nouvelles salles est soulevée.

**Vente de lots épars :** Vérifier la liste des producteurs agricoles de la municipalité qui font partie du MAPAQ et qui sont reconnus producteurs agricoles.

#### **12-Clôture de la séance.**

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Lorrie Gagnon lève la séance. Il est 21h45.

---

Alain Gagnon, Maire

---

Élise Gagnon, Dir. gén. Sec-très.